

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative au parking du quai Fernand Demets

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a environ un an, le Collège communiquait en grande pompe l'ouverture d'un nouveau parking situé quai Fernand Demets, en bas de la rue Wayez. Ce parking est nécessaire pour combler la suppression drastique de places de stationnement de la rue Wayez, et c'est d'ailleurs la raison de son existence. Pourtant, on ne peut que constater que ce parking est indisponible. J'en ai moi-même fait l'expérience à plusieurs reprises, et ce constat m'a été confirmé par les commerçants de la rue Wayez. Je rappelle que le propriétaire du terrain est exonéré de la taxe sur les terrains vagues, en échange de ce parking. Actuellement, le propriétaire ne respecte pas ces engagements.

Les commerçants attendent avec impatience la disponibilité de ce parking, car ils constatent une perte de la clientèle, car celle-ci ne trouve pas de places, et finit par aller ailleurs. Un client qui s'en va ailleurs, c'est très difficile de le re-fidéliser.

J'aimerais connaître les raisons de son indisponibilité. Que le Collège compte-t-il faire pour résoudre rapidement le problème ? Le propriétaire, malgré cette situation, continue-t-il à bénéficier de cette exonération ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:
Effectivement, il y a eu quelques problèmes avec la gestion du parking. Plusieurs cas de vandalisme grave ont conduit à ce que des réparations soient effectuées. Le propriétaire a pris en charge l'intégralité de ces frais et continuera à le faire. Le propriétaire, la Commune et l'entreprise qui gère le parking travaillent ensemble pour trouver des solutions. Les commerçants sont également impliqués et prêts à collaborer. Le propriétaire s'est engagé à garantir l'accès et à réparer les dégâts, nous suivons cela de près.

Cela a été très compliqué même si nous avons eu une réunion avec eux. Ces derniers nous ont expliqué comment ils ont fait face aux cas de vandalisme. A chaque fois il fallait nettoyer ou remplacer. Le propriétaire a pris ces frais en charge. Nous sommes en train de chercher une solution ensemble avec les commerçants pour améliorer la situation et pour obtenir un réel accès à ce parking.

1 :16:10

J.J BOELPAEPE dit que la majorité n'est plus en nombre pour assurer le quorum de la séance. C'est parce que l'opposition a également une série de revendications et des interpellations à soumettre que cette dernière reste en séance. Si l'opposition n'était plus en séance, la majorité ne pourrait plus continuer le Conseil communal. Il a signalé ce fait à plusieurs reprises au cours des séances précédentes. C'est inadmissible. Il fait partie d'une opposition citoyenne mais il ne faut pas pousser le bouchon trop loin. C'était déjà le cas aujourd'hui en début de séance mais il s'était alors dit que les absents allaient arriver, puis finalement, ce ne fut pas le cas. Ce n'est pas une image ni de démocratie ni de respect de la démocratie. C'est avec le cœur serré qu'il voit le Conseil communal fonctionner de cette manière.

1 :17:30

Monsieur le Bourgmestre-Président précise que pendant les interpellations aucun vote n'a lieu. Toutefois, lorsqu'on passera aux votes lors de la séance à huis-clos, le quorum sera suffisant.

G. BORDONARO veut bien entendre qu'il y ait des actes de vandalisme, toutefois cela fait un certain temps que ce parking n'est pas disponible. Il se demande s'il l'a été à un moment donné. Il se demande également à qui appartiennent les voitures se trouvant dans ce parking ? Il a entendu dire que le sous-traitant gérant ce parking, serait un marchand de voitures et l'utiliserait pour garer ses voitures sur ce parking. Il aimerait vraiment savoir à qui appartiennent ces voitures. Les citoyens se posent des questions et des rumeurs courent. Ces rumeurs proviennent de personnes connaissant bien le quartier. G. BORDONARO estime qu'à un moment il faut fournir des éclaircissements. Il n'est pas normal que ce parking soit indisponible depuis tant de temps. Il est allé revoir ce parking aujourd'hui, le bouton de la barrière ne fonctionne pas. Il demande au Collège de dire au propriétaire que s'il traîne et ne respecte pas l'engagement, l'exonération de la taxe ne sera plus appliquée. La Commune perd de l'argent à cause de cela.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que les réunions ont lieu et les améliorations sont sur la table.